



## Obtenir la garde des enfants

Par **titirix**, le **25/03/2008** à **15:14**

Ma femme a une liaison depuis plus de 4 ans avec un collègue de travail. Selon elle notre deuxième enfant serait le fruit de cette union. Elle ne s'occupe pas de nos enfants car "elle ne les supporte pas" ni de la maison ni de la vie familiale. Je n'ai jamais fait constaté l'adultère car elle me menace en cas de divorce de ne plus voir mes enfants et de conserver notre maison et d'exiger un maximum de pension. Je veux bien tout lui céder mais je ne pourrais jamais lui abandonner mes enfants. Même les voir un week-end sur deux me serait insupportable. Je voudrais donc préparer un dossier solide afin d'obtenir la garde de mes enfants. Les biens matériels et financiers ne m'intéresse pas.  
Je vous remercie de votre aide.

Par **victime**, le **28/03/2008** à **09:09**

SI TU TRAVAILLES ET QUE TU GARDES LA MAISON TU AS DES CHANCES DE GARDER LES ENFANTS ,voila ce que les juges décident meme si la personne n est pas capable de le faire.

Par **jamsop**, le **28/03/2008** à **09:46**

moi je pense que tu devrai aller au commissariat, faire un papier comme quoi il y a adultaire et puis il tu bosse que tu gagne bien ta vie, et que elle elle s'en fou, essaye de faire faire des attestations de personne qui on vu que elle, elle s'en fou des enfants de toi de la vie familiale et des attestations qui prouve qu'il y a adultaire depuis X temp, il vas falloir que tu prouve que

tu peux t'occuper de tes enfants et pas elle, signale le moindre faut pas, elle rentre pas de la nuit signale le, note le quelque part, il faut que tout la discrimine! et je c on est passer par la avec mon conjoint et son ex femme! donc fait faire des attestations des gens qui on vu se qu'il se passer.  
et surtout ne baisse jamais les bras!!!!

Par **Visiteur**, le **28/03/2008** à **14:11**

Bonjour,

Même si les biens ne vous intéressent pas, pensez à votre avenir (vous pouvez refaire votre vie) et aussi à vos vieux jour (retraite).

Conseil:

Ne pas quitter le domicile conjugal.

FAITES UN TOUR SUR CES SITES

<http://www.murielle-cahen.com/publications/page1520.asp>

<http://www.cyber-avocat.com/rubriques/famille/CommentPouverAdultere.php>

Bien à vous